

**Objectifs**

Acquérir les connaissances fondamentales

Comprendre les procédures et mécanismes administratifs et les différentes étapes d'un marché public

**Public**

Agent administratif, tout intervenant débutant dans la préparation, la passation ou l'exécution des marchés publics

**Pré requis**

Aucun

**Durée**

3 jours soit 21 heures

**Les Plus**

Formation animée par un formateur spécialisé bénéficiant d'une expertise pratique (ancien acheteur public faisant désormais du conseil aux entreprises dans les marchés publics)

Approche stratégique et concrète des marchés publics

Remise d'un support de cours servant de référence au quotidien

- **Introduction sur la commande publique et le cadre juridique et réglementaire de l'achat public**
  - Définition des marchés publics
  - Notions d'acheteur, de pouvoir adjudicateur
  - Les principes fondamentaux des marchés publics
- **Préparer la passation d'un marché public**
  - Le sourcing et la réforme de 2016
  - Définir avec précision les besoins et les spécificités techniques
  - Le choix des techniques d'achat
- **Les modes de dévolution**
  - Les règles de computation des seuils et ses conséquences
  - Le découpage en lots des prestations
- **Les formes de contrats en fonction de la fréquence et de la nature du besoin**
  - Les marchés ordinaires
  - Les accords-cadres et les marchés à tranches
- **Les pièces constitutives d'un marché public**
  - Le cas de l'acte d'engagement et du règlement de consultation
  - Le cahier des clauses administratives particulières
  - Les pièces financières
  - Les documents généraux
- **Les procédures de passation des marchés**
  - La procédure adaptée
  - La procédure de l'appel d'offres
- **Maîtriser les différentes étapes d'une consultation**
  - L'élaboration des documents de la consultation
  - La réception des plis
  - La sélection des candidats, analyse et le classement des offres
  - L'information des candidats
  - Le rapport de présentation et notification au titulaire
- **L'exécution du marché**
  - La sous-traitance, les délais d'exécution
  - Les modalités de paiement
  - Les modifications en cours de marché
- **Conclusion : les réformes à venir**